

LE PASS COLO

Le Pass colo a pour but d'encourager le départ des enfants en colonies de vacances, l'année de leurs 11 ans, en attribuant **une aide financière aux familles éligibles.**

Ce dispositif proposé par l'État s'adresse aux familles dont le quotient familial est **inférieur ou égal à 1500 euros et concerne uniquement les enfants qui fêtent leurs 11 ans au cours de l'année 2024.**

Son montant varie entre 200 et 350 €. Il est déduit directement du prix du séjour auprès des organisateurs de séjours conventionnés, sans aucune démarche à effectuer.

Le Pass colo n'est valable qu'une fois par enfant et peut être cumulé avec les autres aides aux vacances (aide Colos apprenantes, les aides du comité social et économique, les aides aux Vacances Enfants, aides des Caf...)

<https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse :

110 rue de Grenelle

75357 - Paris

<https://www.education.gouv.fr/>